

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2019

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 10
Procurations : 4
Votants : 14*
PRESENTS

L'an deux mille dix-neuf, le premier octobre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BOST Romain - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - Anny MENDONÇA - MM. LIGONNIERE Vincent - PELLETIER Alain - Mme SENTENAC Danièle.

ABSENTS
EXCUSES

M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à Mme AMIEL France.
M. BOCHEREAU Jean Marie.
Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme SENTENAC Danièle.
Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme DUTREICH Nicole.
M. MENIER Richard ayant donné procuration Mme MENDONÇA Anny.

ABSENTS NON
EXCUSES

M. FAUR Philippe.
Mme GOUENNOU Stéphanie.
Mme GOUNOT Cécile.
M. GRANIER Frédéric.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. LIGONNIERE Vincent est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2019

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises lors du conseil municipal du 4 septembre 2019. Il demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur ce compte rendu. Dans la négative, il propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu.

<p>Le compte rendu de la réunion du 4 septembre 2019 est adopté par 10 VOIX POUR 4 abstentions : Mmes AMIEL - SENTENAC - MM. LIGONNIERE - MENIER (absents au conseil du 4/9/2019)</p>

M. le Maire demande ensuite à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour :

2019-63 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE RIEUX-VOLVESTRE POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE PAR L'ECOLE ELEMENTAIRE

2019-64 : LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIEN COLLEGE A UN PARTICULIER

Demande acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

2019-60 : ACQUISITION DE MATERIELS POUR LE CLUB DE JUDO ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire annonce qu'un accord a été trouvé l'an dernier avec le club de judo dans la double intention d'une part d'ouvrir et d'élargir l'utilisation de la salle, par des clubs et par la mairie, et d'autre part de rénover la salle et son équipement intérieur.

Il propose dans cet objectif d'approuver l'acquisition de tatamis et sous tapis pour moderniser la salle.

A ce sujet aussi, il fait part de la création d'une nouvelle association dans le village : l'Aïkido Club du Fousseret dont le siège social est en mairie et a pour présidente Mme Martine URBAIN.

Les séances se tiennent les mardis soir et samedis après-midi. Par ailleurs, deux stages d'une journée seront programmés dans l'année.

M. le Maire a de plus reçu ces derniers jours, en mairie, M FRYDMAN, l'architecte, venu présenter son projet de rénovation des bâtiments de la parcelle du Picon. L'idée est de poursuivre les travaux entrepris dans la grande et la petite salles et d'homologuer cet ensemble bâtementaire du Picon. Il présente à l'écran les visuels conçus par le maitre d'œuvre.

M. le Maire propose l'acquisition de tatamis et de sous tapis pour un montant total de 5 813,62 € TTC et demande à l'assemblée de l'autoriser à demander des subventions auprès d'organismes publics.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-61 : JUSTIFICATION DE L'OUVERTURE DE ZONES AU DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU

M. le Maire informe l'assemblée de l'avancée du dossier de modification du plan local d'urbanisme (PLU).

Une réunion s'est tenue en mairie le 17 septembre 2019 avec le bureau d'études ASUP et Mme Guerra de l'Agence Technique Départementale.

Cette réunion a permis de lister à nouveau les points à modifier et de s'assurer que les données techniques et règlementaires étaient bien réunies pour établir un dossier complet et conforme. En effet, l'étape suivante est le recueil de l'avis des Personnes Publiques Associées. Puis il faudra mettre en place une enquête publique, avec commissaire enquêteur.

M. le Maire a bien rappelé au bureau d'études son souhait de terminer la procédure avant la fin du mandat pour une question de cohérence de l'action publique.

M. le Maire fait aussi part d'une nouvelle rencontre avec M. BELLIO, le lotisseur qui propose de réaliser les aménagements du 2ème lotissement aux Clottes. Ce lotisseur envisage quatre tranches de 20-25 logements pour arriver à environ 90 logements au total. Pour que le projet devienne réalité, il faut, en premier lieu, que le propriétaire privé de la parcelle accepte de la vendre. A ce stade, seuls des échanges ont eu lieu entre ce dernier et le lotisseur. A ce jour, la municipalité n'a pas été informée d'un éventuel accord sur le prix et les surfaces cédées. Ce sujet est à suivre de près car il s'agit d'un enjeu majeur pour le développement du village.

Afin de finaliser le dossier à transmettre aux Personnes Publiques Associées, il convient de prendre une délibération, préparée par le bureau d'études, justifiant l'ouverture de zones AU. Les deux zones concernées sont la zone des Clottes au nord du bourg, destinée à l'implantation de nouveaux logements, et la zone d'activité de Borde Basse, destinée à l'accueil d'entreprises.

Pour la zone des Clottes, la délibération précise qu'est ouvert un premier secteur d'urbanisation tandis qu'un deuxième puis un troisième secteur seront ouverts selon l'avancement du lotissement.

Pour la zone d'activité, le secteur où les entreprises sont implantées est indiqué ouvert à l'urbanisation tandis que la partie non aménagée est notée à urbaniser après aménagements des accès.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette délibération justifiant l'ouverture de zones AU dans le cadre de la modification n°2 du PLU.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-62 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

M. le Maire donne lecture de la délibération de la communauté de communes Cœur de Garonne modifiant le montant pour 2019 de l'attribution de compensation (AC) de la commune du Fousseret, à la suite des travaux de la CLECT et des modifications intervenues dans les transferts de compétence.

Il précise que la modification de l'AC 2019 résulte de la prise en compte de la location des locaux de l'ALAE par la communauté de communes. Au lieu de facturer et de recevoir un virement de la communauté de communes Cœur de Garonne, il convient de réduire l'AC du montant correspondant.

L'AC 2019 définitive passe de 167 807 € à 159 816 € soit 7 991 € en moins.

Il propose d'approuver la délibération de la communauté de communes dans les mêmes termes.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-63 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE RIEUX-VOLVESTRE POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE PAR L'ECOLE ELEMENTAIRE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les élèves de CP sont tenus d'apprendre à nager. L'école élémentaire sollicite donc la mise à disposition de la piscine de Rieux-Volvestre pour 8 séances de piscine, d'un montant de 50 € chacune. M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention pour un montant total de 400 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-64 : LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIEN COLLEGE A UN PARTICULIER

M. le Maire a reçu récemment Mme Anne-Sophie SENTENAC en entretien. Elle est venue lui demander si un local de la commune pourrait lui être loué pour quelques mois. En effet, elle doit libérer le local qu'elle occupe à la poste de Saint-Elix et cherche un espace pour héberger son activité de communication. Elle n'a pas de grands besoins : juste quelques mètres carrés chauffés et de l'électricité.

M. le Maire propose l'ancien local de l'espace jeune, pour une durée de 6 mois éventuellement renouvelable une fois. Le loyer pourrait être de 100 €, le prix qu'elle acquittait à Saint-Elix.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Rénovation de la halle : M. le Maire expose les conclusions de la réception des travaux de rénovation de la halle qui s'est tenue le jeudi 26 septembre 2019. A la suite des levées de réserves, l'architecte a pu établir les procès-verbaux de réception des différents lots. Cet automne sont prévues l'installation des bâches sur la totalité des travées et leur branchement électrique ainsi que la rénovation complète des C.M. du 1/10/2019

éclairages et systèmes électriques par le SDEHG. Ces derniers travaux feront l'objet de délibérations communiquées ultérieurement aux élus.

De plus, la municipalité a relancé M. RODRIGUEZ du bureau d'études Axe Ingénierie afin qu'il finalise le dossier de rénovation de la place de la halle. Il s'agit de préparer les dossiers de demande de subvention dans l'éventualité de travaux ultérieurs.

Sécurité incendie : M. le Maire annonce à l'assemblée que M. BOURDEIL a pu établir en coordination avec les services du SDIS la programmation de l'acquisition d'équipements de défense extérieure contre l'incendie (DECI).

L'objectif est d'acquiescer cette année 4 poteaux incendie et de finaliser l'implantation de la bâche en haut de Lasserre afin de réparer et moderniser le réseau de défense incendie.

Mme WESEMANN, la commandante en charge de ce dossier au SDIS, a assisté la commune dans la planification des installations à venir : poteaux à remplacer bâches à installer, quartiers à prioriser...

Les devis en cours de finalisation s'élèvent à 20 000 € environ pour 2019. Dans les années à venir et selon les financements disponibles, il conviendrait de poursuivre ces opérations de remplacement/modernisation du réseau de défense incendie.

Communauté de communes : M. le Maire se réjouit de la réussite de la Journée Nettoyons la Nature ayant réuni trente personnes le dimanche 29 septembre au matin. Un coup de propre a été donné au secteur compris entre l'arrière du collège jusqu'au tennis en passant par les stades. Il remercie les participants. Un diplôme a été décerné aux enfants présents.

Personnel communal : M. le Maire observe que deux personnels sont à mi-temps thérapeutique : M. POUZENC et Mme DUFFAS. Il indique que cette situation conduit à revoir l'organisation des services impactés pour plusieurs mois et génère des surcoûts pour la collectivité.

Caméras de surveillance : M. le Maire annonce son intention d'installer deux caméras dans deux angles de la halle. Les câblages électriques ont été pré implantés à cet effet durant les travaux de la halle. Il rappelle le câblage du Petit Casino et souhaite que la place de la halle soit surveillée. Il ajoute que la communauté de communes envisage aussi d'équiper les stades en caméras de vidéo-surveillance.

Téléphonie : M. le Maire dit avoir reçu, avec M. BAÑULS, des prestataires afin d'étudier des solutions de téléphonie modernes et compétitives. Après les améliorations informatiques, il s'agit de compléter et poursuivre l'équipement technologique de la mairie. Une analyse des devis sera donnée lors d'un prochain conseil municipal.

Médiathèque : M. le Maire expose les changements d'organisation dans la gestion de la médiathèque et du service culturel en raison du départ en disponibilité d'Elisabeth LACAN au 1^{er} janvier 2020.

Grand prix : M. le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux l'arrivée prochaine de M. Édouard AGUILO à la présidence du Grand Prix d'Arts Plastiques du Fousseret à la suite du départ de Patrick BAREILLE. Mme AMIEL précise que M. AGUILO connaît des artistes qui peuvent utilement s'impliquer dans l'association.

Tennis : M. le Maire dit avoir donné un accord de principe au raccordement, par le SMEA, des évacuations des eaux usées du club de tennis à l'assainissement collectif. Il expose les différentes solutions techniques.

MSAP : M. le Maire évoque le projet de recrutement d'une personne en service civique afin de renforcer l'accompagnement des personnes sollicitant les services de la MSAP. Actuellement un ordinateur est à disposition et seul l'agent postal peut aider les administrés venant utiliser ces services publics numériques.

Le coût de ce service civique (environ 150 €/mois) serait remboursé par le fonds national de péréquation de La Poste. L'objectif est de pérenniser à la fois la MSAP ainsi que La Poste au Fousseret.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est soulevée. M. le Maire invite les élus à fêter la naissance d'Arthur, le premier enfant de M. Richard MENIER, conseil municipal en exercice.

La séance est levée à 22h15.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	ABSENT EXCUSE PROC. A MME AMIEL
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	ABSENT EXCUSE
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME SENTENAC
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT NON EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE NON EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT NON EXCUSE
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT EXCUSE PROC. A MME MENDONÇA
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME DUTREICH
MME SENTENAC DANIELE	